



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 24 Excusés : 3 2 pouvoirs Absents : 0 Votants : 26 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absentes excusées</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Nicolas CLÉMENCEAU <u>Date de la convocation</u> : 12 mai 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 22 mai 2026, Publiée, le 22 mai 2026, Notifiée, le 22 mai 2026.	
Délibération n°260519_09	BATIMENTS Marché de rénovation de l'école TANVET (entreprise BOISSEAU) Avenant n° 02 – lot 1 gros œuvre maçonnerie -

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle aux élus qu'un marché comportant 12 lots a été conclu avec différentes entreprises pour le marché global de la rénovation de l'Ecole TANVET.

Le Conseil Municipal a approuvé la signature du lot 1 Gros œuvre -démolition à l'entreprise BOISSEAU pour un montant de 85 900.00 € HT.

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour un montant de 14 626.30 € HT. Il est donc nécessaire de conclure à un avenant n° 2 pour porter le montant total à 100 526.30 € HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la présentation de l'avenant présenté par RURAL ARCHITECTURE,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 11/05/2026,

Considérant que, conformément à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, la modification apportée par l'avenant ne peut être regardée comme substantielle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché du lot 1, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260519-DCM260519_09-DE
Reçu le 22/05/2026